Comité CFFSA/CEF/CFPO des questions forestières méditerranéennes

« *Silva Mediterranea* »

Rapport du groupe de réflexion élargi sur l'avenir de *Silva Mediterranea* FAO, Rome, 7 et 8 février 2008

(Draft)

Rome, Février 2008

Sommaire

Introduction :.....3

Repères historiques :.....4

I- Problèmes forestiers de la région méditerranéenne : 7

1) **L'espace méditerranéen est l'une des zones les plus vulnérables par rapport aux changements climatiques**.....7

2) **les incendies de forêts : un enjeux commun à tous les pays méditerranéens**.....7

3) **Des liens forts entre les forêts et l'homme en Méditerranée**.....8

4) **Les forêts méditerranéennes sont souvent au centre de conflits en matière de gestion du territoire**. 8

5) **Un contexte politique souvent non favorable à un véritable développement des forêts en méditerranée**.....8

II- Que pourrait faire *Silva Mediterranea* pour pallier ces problèmes ? 9

III- Embûches que Silva Mediterranea pourrait rencontrer 12

IV- Possibilités qui s'offrent à *Silva Mediterranea* pour faire face à ces embûches.....14

V- Recommandations à soumettre à la prochaine session du Comité 16

0. Introduction

0.1 Objectif et déroulement de la réunion

Lors de la 19ème session de *Silva Mediterranea* tenue à Rabat (Maroc) les 28 et 29 Novembre 2005, un groupe de travail, piloté par l'Italie et appuyé par le Maroc et le Liban, a été constitué pour réfléchir sur «l'avenir du Comité *Silva Mediterranea*» et étudier les possibilités de le renforcer.

En appui à ce groupe de travail, le Secrétariat a pris l'initiative d'organiser une réunion, au Siège de la FAO à Rome, les 7 et 8 février 2008. Cette rencontre a regroupé plusieurs experts (liste jointe en annexe ...).

L'objectif de cette réunion était de développer de nouvelles propositions, pour redynamiser les activités du Comité *Silva Mediterranea* et ce, compte tenu, d'une part, des défis touchant les pays du Bassin méditerranéen, notamment ceux en rapport avec les changements climatiques, la désertification, l'immigration, les incendies de forêts et, d'autre part, des tendances évolutives générales telles que la mondialisation, et régionales ou nationales, comme la multiplication des structures (inter)gouvernementales et non gouvernementales s'intéressant aux mêmes questions.

Cette réunion, organisée de façon participative (cf. exemples de plaquettes en annexe ...), a permis d'approfondir les différents aspects de la problématique sur l'avenir de *Silva Mediterranea*. Un échange transparent et constructif a été mené selon le programme de la réunion joint en annexe ... .

La réunion, animée par Monsieur Patrizio Warren, s'est déroulée en cinq étapes :

1ère étape : identification des problèmes actuels des politiques et de la gestion forestières dans la région ;

2ème étape : parmi ces problèmes, identification de ceux à la résolution desquels *Silva Mediterranea* est/serait en mesure de contribuer sur la base de son expertise et ses rapports avec les pays membres ;

3ème étape : identification des contraintes ou obstacles que *Silva Mediterranea* peut/pourrait rencontrer dans la résolution de ces problèmes ;

4ème étape : définition des possibilités qui s'offrent (à court et moyen termes) à *Silva Mediterranea* pour dépasser ces contraintes et ces obstacles;

5ème étape : formulation des recommandations à soumettre à la prochaine session du Comité

Les résultats de cette réunion sont synthétisés dans ce rapport qui sera soumis à l'appréciation des membres de *Silva Mediterranea* au cours de sa 20ème session, qui se tiendra à Sofia (Bulgarie) du 7 au 10 avril 2008.

Le plan de ce rapport reprend les mêmes étapes de la réunion que celles décrites ci-dessus, en cherchant à restituer les principales idées qui ont émergé de chaque étape du débat.

Cependant, avant de présenter les résultats des travaux de la réunion, il a été jugé opportun de rappeler quelques éléments historiques qui peuvent aider à comprendre le cadre de cette réflexion et à esquisser les évolutions futures de *Silva Mediterranea*.

0.2 Repères historiques [1]

- En 1911, lors du IXème Congrès International d'Agriculture et de Sylviculture, Roger Hickel, forestier français, qui a passé une partie de sa carrière en Algérie, propose la création d'une «association internationale des techniciens intéressés par les question forestières méditerranéennes».

- En 1922 la « ligue forestière méditerranéenne » est créée sous la dénomination de «*Silva Mediterranea*».

[1] Eléments repris du rapport sur la revue externe réalisé par MM. SKOURI et PLAZA

- En 1924 la ligue compte plus de cent membres provenant de huit pays (Espagne, France (avec l'Algérie), Grèce, Italie, Maroc, Portugal, Tunisie, Yougoslavie). Des spécialistes turcs et roumains rejoignent la ligue en 1925.

- Après la 2ème guerre mondiale, la FAO décide de relancer les activités de «*Silva Mediterranea*», en en faisant un de ses organes statutaires forestiers, sous la forme d'une sous-commission rattachée à la commission européenne des forêts (CEF).

- En 1948, cette sous-commission tient sa 1ère session au Bureau Européen de la FAO à Genève ; les réunions plénières de la sous-commission se tiendront pratiquement tous les deux ans jusqu'en 1970.

- En 1956, la sous-commission passe sous la tutelle conjointe des trois commissions forestières régionales de la FAO concernées (Europe, Proche-Orient et Afrique). Elle devient la sous-commission mixte CEF/CFPO/CFA des questions forestières méditerranéennes.

En 1970, lors de sa 11ème session, la sous-commission est transformée en comité CFA/CEF/CFPO des questions forestières méditerranéennes et reprend la dénomination de *Silva Mediterranea* pour renouveler avec son passé de l'avant-guerre. Malheureusement, cette 11ème session qui devait être, compte tenu de l'importance des résolutions prises, une session de relance et de renouveau, marquera en fait le début d'une période prolongée d'inactivité du comité, laquelle se terminera en 1984 avec la tenue à La Grande Motte (France) de la 12ème session. C'est durant cette même période des années 70 et du début des années 80 que l'attention de la communauté internationale va se tourner presque exclusivement vers la foresterie des tropiques au détriment de celle des autres éco-régions dont le bassin méditerranéen.

- De 1985 à 1997, six sessions vont être tenues, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, et plusieurs groupes de travail vont être relancés ou créés qui seront actifs pendant cette période (incendies de forêts, cèdres, autres conifères méditerranéens, ...) ;

- Des signes de désaffection apparaissent cependant dès la 16ème session, tenue à Larnaca (Chypre) en 1994 et se précisent lors de la 17ème session tenue à Antalya (Turquie) en octobre 1997, ce qui conduit les membres du comité à demander une revue externe portant sur les divers aspects de *Silva Mediterranea* (mandat, mode de fonctionnement, activités, résultats, viabilité des réseaux…).

- La revue externe est réalisée en 2000 par MM. Mohamed SKOURI et Plácido PLAZA , deux experts qui connaissent bien le comité pour y avoir apporté la contribution de leur organisation respective, l'Unesco pour le premier, le CIHEAM pour le second. Elle propose trois options : i) supprimer *Silva Mediterranea*, ii) conserver et consolider les statuts et le mandat du Comité, et iii) opérer une transformation radicale des statuts et du mandat.

- Réexamen du mandat du Comité à la 18ème session tenue à Rome en ....

- Création du groupe travail chargé d'examiner l'avenir de *Silva Mediterranea* à la 19ème session tenue à Rabat en 2005.

Cette évolution montre que *Silva Mediterranea* a connu plusieurs phases, passant de périodes de forte motivation lors de sa création et de sa relance à partir de 1984, à des remises en cause liées pour beaucoup aux difficultés de son fonctionnement. Les décisions prises ont surtout modifié son positionnement dans, ou par rapport, au système FAO (association, ligue, sous-commission rattachée à la CEF, sous-commission rattachée aux trois commission CEF/CFPO/CFA et enfin, un Comité CEF/CFPO/CFA), sans pour autant proposer de réelles solutions pour son fonctionnement. Son maintien jusqu'à nos jours témoigne de l'intérêt pour un organe forestier régional en Méditerranée.

Un échange très riche de propositions a eu lieu à l'occasion de la réunion tenant compte de cette évolution et de l'expérience accumulée depuis 60 ans, et sur la base du rapport d'évaluation externe. Les idées majeures retenues sont résumées dans les sections qui suivent.

1. Problèmes forestiers de la région méditerranéenne

Malgré une grande variété de conditions des forêts et autres espaces boisés et des secteurs forestiers entre les différents pays méditerranéens, notamment entre ceux du Nord et ceux du Sud, plusieurs similitudes permettent de caractériser la forêt méditerranéenne en tant qu'ensemble régional présentant des traits et défis communs, tels que la vulnérabilité, la nature et la diversité des services sociaux et environnementaux qu'elle fournit, ...

Les problèmes auxquels la forêt méditerranéenne est confrontée de façon croissante peuvent être présentés comme suit :

1) **L'espace méditerranéen est l'une des zones les plus vulnérables par rapport aux changements climatiques**.

Le climat méditerranéen, caractérisé déjà par ses grandes variabilités (intrannuelles et interannuelles) pourrait connaître une accentuation de celles-ci, susceptible d'induire de graves mutations ainsi d'ailleurs qu'une «méditerranéisation» des régions tempérées adjacentes au Nord.

Sur la rive Sud du bassin méditerranéen, ce changement climatique entraîne un assèchement de plus en plus fort et une désertification encore plus sévère. Ceci peut conduire à une reconfiguration des espaces au Sud de la Méditerranée (dégradation du couvert végétal naturel et désertification) et induire une délocalisation des populations vers le Nord.

Ces enjeux à caractère régional doivent inciter les pays du bassin méditerranéen à développer des politiques d'adaptation au changement climatique en donnant une importance particulière à la conservation de la diversité biologique.

2) **Les incendies de forêts, un risque majeur commun à tous les pays méditerranéens**.

Les forêts et autres espaces boisés méditerranéens présentent, durant la période estivale, des risques élevés de déclenchement de feux de forêts. Ces risques sont liés essentiellement au climat sec en été et à la nature du couvert végétal. Ces incendies de forêts qui caractérisent toutes les forêts de la zone méditerranéenne, constituent une menace commune exigeant une plus grande solidarité régionale.

3) **Des liens forts entre les forêts et l'homme en Méditerranée**.

Les forêts et autres espaces boisés méditerranéens sont soumis à une pression de plus en plus forte de la part des populations locales (surtout dans les pays du Sud), et des urbains et des touristes (surtout dans ceux du Nord). Cette situation, qui traduit les besoins permanents des sociétés en services et en produits fournis par la forêt, constitue un enjeu commun majeur et ce, malgré les différences du niveau de développement entre pays. La désertification est une des causes majeures de pauvreté dans les pays du Sud et d'émigration vers les pays du Nord.

4) **Les forêts méditerranéennes sont souvent au centre de conflits en matière d'aménagement du territoire**.

Les espaces forestiers méditerranéens sont l'objet de conversions à d'autres utilisations des terres pour répondre notamment à l'urbanisation galopante et au développement touristique. Le surpâturage en forêt et l'extension des terres agricoles constituent également une menace importante pour les forêts du Sud de la Méditerranée. Cette situation exige des pays méditerranéens qu'ils définissent et mettent en place des politiques cohérentes d'aménagement du territoire et nécessite l'échange d'expériences entre eux dans ce domaine.

5) Les forêts méditerranéennes ne constituent pas une priorité politique dans la région.

Compte tenu de la faible contribution du secteur forestier au développement économique des pays méditerranéens, les questions forestières sont souvent absentes des agendas politiques nationaux. Les forêts et autres espaces boisés méditerranéens étant surtout des territoires à vocation de protection et souvent peu productifs, les investissements dans le

secteur sont essentiellement publics. A défaut d'une vision stratégique régionale, la forêt méditerranéenne ne profite guère des synergies possibles de la coopération régionale et ne dispose pas de mécanismes propres permettant de relever les défis communs dans la région.

2. Que pourrait faire *Silva Mediterranea* pour pallier ces problèmes ?

L'objectif de cette deuxième étape est de faire ressortir la contribution que *Silva Mediterranea* pourrait apporter à la résolution des problèmes forestiers en Méditerranée. Cette partie du rapport ne prétend nullement présenter tous les apports possibles de *Silva Mediterranea*, mais surtout démontrer que son champ d'action est plutôt vaste.

Les forêts méditerranéennes ont de nombreuses caractéristiques communes mais surtout uniques. Dès 1911, les pays de la région ont reconnu le besoin de travailler ensemble sur les mêmes problématiques forestières et de créer *Silva Mediterranea*. C'est aujourd'hui le seul forum international qui traite des forêts méditerranéennes et à travers lequel les pays concernés peuvent partager leurs expériences et établir des programmes de coopération.

Lors de la 18ème session du Comité, des orientations ont été définies précisant davantage le mandat de *Silva Mediterranea, à savoir* :

- *Silva Mediterranea* devra revenir à son mandat initial qui consiste à « émettre, à la lumière des tendances antérieures et actuelles en matière d'utilisation des sols, des avis sur l'élaboration d'une politique d'ensemble à l'intention des pays dont le territoire est situé en totalité ou en partie dans le bassin méditerranéen » ;

- Le Comité devra traiter effectivement des questions de foresterie dans la région, de manière conforme aux nouveaux concepts et aux principales évolutions concernant la région méditerranéenne, mais aussi au dialogue international sur la politique forestière. La question des forêts méditerranéennes devra occuper une place importante dans le processus du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ;

- *Silva Mediterranea* devra répondre davantage aux besoins des pays : i) en améliorant la réponse et la contribution du secteur forestier au bien-être et à la promotion sociale de leurs populations, notamment par la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire, ii) en renforçant les liens avec les conventions sur la diversité biologique, le changement climatique et la lutte contre la désertification, et en renforçant la contribution du secteur forestier à leur mise en œuvre ; iii) en renforçant la planification du secteur forestier par l'intermédiaire des programmes forestiers nationaux ; et iv) à terme, en mettant en place une gestion durable des forêts ;

- Le comité devra établir des relations de travail et des alliances plus efficaces avec les autres institutions oeuvrant dans la région méditerranéenne, notamment les organisations intergouvernementales et leurs unités spécialisées dans la région méditerranéenne, les organisation non gouvernementales et les autres secteurs de la société civile ;

- Le comité devra agir à trois niveaux : i) l'achèvement de tout travail déjà entrepris permettant d'obtenir un résultat utile et important, ii) la question de l'aménagement durable des forêts et des terres boisées dans le bassin méditerranéen, et ii) la contribution de *Silva Mediterranea* au développement durable au sens large ;

- Accorder moins d'importance à la notion de réseau de recherche dans le programme de *Silva Mediterranea*. Ces réseaux de recherche devraient être éliminés progressivement et remplacés par des groupes de travail créés pour mettre en œuvre le programme en fonction des besoins. Ces groupes auront un mandat, des objectifs et des résultats clairement définis et opérant dans le cadre d'un calendrier précis.

Ce mandat peut être considéré comme large et complet, mais il y a lieu de le transformer en programme concret. Plusieurs propositions ont été développées par les participants à cette réunion de réflexion sur l'appui que *Silva Mediterranea* pourrait apporter aux pays membres pour un développement durable de leurs forêts et autres espaces boisés. Il a été proposé que le comité :

- joue le rôle d'une plateforme de concertation et d'échange d'expérience des politiques de développement des forêts méditerranéennes. Ceci permettra de promouvoir des politiques forestières appropriées et d'anticiper sur les impacts des

autres politiques ayant des relations avec le secteur des forêts (tourisme, agriculture, ….) ;

- facilite une concertation politique entre les pays membres sur les risques des incendies de forêts et ce, compte tenu de la sensibilité politique des feux de forêts dans la région méditerranéenne et de la nécessité d'une solidarité régionale notamment en matière de prévention et de lutte contre les incendies.

- promeuve l'utilisation du guide de la FAO sur les incendies,

- promeuve l'inventaire des forêts et autres espaces boisés et du carbone « forestier » dans la région méditerranéenne;

- constitue le support d'un forum d'information et d'échange d'expériences en matière de recherche à travers la diffusion des informations sur les résultats de la recherche et des bonnes pratiques forestières, sans toutefois qu'il se substitue aux institutions de recherche ;

- propose de nouvelles orientations de la recherche, notamment de nature multidisciplinaire, à travers l'échange de programmes et l'organisation des assises méditerranéenne de la recherche forestière ;

- facilite la mise en place d'une plateforme réunissant les chercheurs et les gestionnaires pour une plus grande efficacité de la recherche et une concrétisation des résultats obtenus ;

- coordonne des actions pour le renforcement de capacités au niveau des pays membres à travers l'appui à la formation forestière, en développant des synergies entre les institutions de formation dans la région méditerranéenne : échange des formateurs, concertation sur les cursus des écoles de formation, etc… ;

- coordonner l'appui institutionnel au niveau des administrations forestières des pays membres, dans le cadre de projets de jumelage avec l'appui de partenaires institutionnels régionaux ;

- organise des campagnes de sensibilisation, à l'échelle de la région sur les rôles et les menaces de la forêt méditerranéenne ;

- facilite le partage et la mise en valeur des connaissances des ressources biologiques et humaines et des infrastructures ;

- apporte une contribution en matière de sensibilisation des politiques pour hisser la forêt méditerranéenne en tant que priorité régionale à travers une communication bien ciblée sur les enjeux actuels et futurs de la forêt méditerranéenne ;

- aider les pays membres à mobiliser des ressources notamment financières pour des projets compatibles avec l'objectif du développement durable des forêts en Méditerranée, et, ce, dans le cadre d'une concertation avec d'autres partenaires (organisations nationales, régionales ou internationales).

Toutes ces propositions montrent quelle peut être la « valeur ajoutée » (ou les avantages comparatifs) de *Silva Mediterranea* en temps qu'unique organisme entièrement consacré aux questions forestières des pays méditerranéens

3. Obstacles que *Silva Mediterranea* pourrait rencontrer

Tous les observateurs considèrent que *Silva Mediterranea* n'est pas doté d'un statut adéquat lui permettant de fonctionner de la façon la plus efficace possible. Son statut sous la tutelle de trois Commissions régionales (Commission européenne des forêts, Commission africaine des forêts et de la faune sauvage, et Commission du Proche-Orient des forêts) réduit largement son positionnement en tant qu'organe reconnu au niveau de la région avec la même priorité que les autres grandes régions forestières du monde.

Le caractère très ancien de *Silva Mediterranea* (sa création date du début du siècle dernier) fait que certains la considèrent comme un groupe « démodé » qui n'a pas suivi les évolutions qu'ont connues la région méditerranéenne et le secteur forestier, et qu'il y a lieu de réactualiser ses méthodes de travail et son organisation.

Les acteurs de *Silva Mediterranea* reprochent au Secrétariat de la FAO de ne pas accorder suffisamment d'attention aux questions forestières méditerranéennes. Après qu'il ait très fortement réorienté ses priorités vers les forêts tropicales durant les années 70 et 80, un meilleur équilibre entre les différentes régions « écogéographiques » n'a pas encore été rétabli, et, ce, malgré le lancement au début des années 90 du Plan d'Action Forestier Méditerranéen.

Les Etats membres, de leur côté, ont fait preuve d'un certain manque d'engagement vis-à-vis du comité qui s'est traduit par une diminution de leur participation à ses sessions et de leur contribution à ses activités.

Il est aussi reproché au Secrétariat de *Silva Mediterranea* de ne pas communiquer suffisamment sur les réalisations et les activités engagées aussi bien au niveau national que régional, ce qui tend à réduire son utilité, et par suite à remettre en cause celle-ci.

Bien que *Silva Mediterranea* traite les questions forestières au niveau du bassin Méditerranéen, la composition des pays membres ne donne pas la visibilité géographique nécessaire pour une bonne identité géopolitique de *Silva Mediterranea*.

Il est reproché également le manque de coordination avec les autres acteurs régionaux qui ont un lien avec la problématique du développement durable dans le bassin méditerranéen.

Une des contraintes majeures du fonctionnement de *Silva Mediterranea* est la faiblesse de ressources humaines et financières garantissant son autonomie. Les fonds disponibles auprès de la FAO sont très insuffisants et ne permettent pas un fonctionnement continu notamment en dehors des sessions du Comité.

La faiblesse des ressources humaines consacrée à *Silva Mediterranea*, limite les activités de son Secrétariat et des groupes de travail à la préparation des sessions du Comité (le dossier de *Silva Mediterranea* est ouvert lors de la préparation de la session du Comité et se ferme à la fin de la session en attendant la prochaine session).

Le fonctionnement en groupes de travail sans mandat précis et sans une source de financement s'avère inapproprié et ne donne aucune assurance sur les engagements de *Silva Mediterranea* avec les pays membres et ses partenaires

4. Possibilités qui s'offrent à *Silva Mediterranea* pour faire face à ces contraintes et obstacles

La FAO doit pouvoir assurer une plus forte mobilisation pour une réelle redynamisation de *Silva Mediterranea*.

Les enjeux environnementaux prennent actuellement de plus en plus d'importance au niveau des pays et à l'échelle internationale. Le changement climatique constitue un thème mobilisateur aussi bien sur le plan technique que politique. L'organisation d'une conférence ministérielle sur les forêts méditerranéennes et le changement climatique peut constituer une occasion pour la relance de *Silva Mediterranea*. La constitution d'un « noyau dur » de deux ou trois pays méditerranéens contributeurs serait nécessaire pour une organisation efficace d'une telle manifestation (des pays seraient déjà volontaires pour s'impliquer).

Un plus grand à la fois des pays et du Secrétariat pourra ouvrir des opportunités à des contributions financières volontaires de partenaires, puis à des cotisations annuelles des pays membres dans le cadre d'un nouveau statut (à l'instar de certaines commissions régionales ou sous-régionales des pêches).

L'existence du cadre euroméditerranéen de coopération pourrait constituer une opportunité pour la relance de *Silva Mediterranea*. La reconfiguration géographique de *Silva Mediterranea*, nécessaire pour une plus grande visibilité politique, à travers une requalification des membres actuels, pourrait être étudiée.

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication est une nécessité pour la relance de *Silva Mediterranea* et pour améliorer la visibilité de ses activités. Ces nouvelles technologies peuvent également faciliter le travail en réseau des groupes de travail et des représentants des Etats membres.

La redynamisation de *Silva Mediterranea* passe également par le renforcement des supports de communication et le développement d'un plan de communication. La participation de *Silva Mediterranea* à la semaine paneuropéenne des forêts organisée par la Conférence Ministérielle pour la protection des forêts en Europe constitue une occasion pour faire connaître *Silva Mediterranea* et solliciter plus d'attention au niveau de certains pays membres.

Sur le plan organisationnel, l'élévation du statut de *Silva Mediterranea* à celui d'une Commission régionale directement rattachée au COFO doit être étudiée sérieusement par le Secrétariat de la FAO avec le soutien des Etats membres concernés puis proposée pour approbation par les organes directeurs de l'Organisation.

La modification du statut de *Silva Mediterranea* doit être l'occasion d'introduire plus de souplesse dans les structures et plus de rigueur dans le fonctionnement des groupes de travail (avec mandat précis et suivi des engagements).

Le renforcement du Secrétariat du comité, notamment par une plus forte mobilisation au sein du Département des forêts de la FAO et avec les unités concernées des autres départements de l'Organisation, constitue une condition impérative pour la relance de *Silva Mediterranea*. Cette question devra être approfondie avec la FAO et certains pays membres (voir la recommandation à cet effet de la 18ème session du comité – Rome, 2002 -, et la création d'un Groupe interdépartemental *Silva Mediterranea* de la FAO).

Pour donner plus de substance aux sessions du Comité, il est proposé d'organiser des intersessions tous les deux ans et des sessions tous les quatre ans. Les sessions officielles seraient chargées de définir les objectifs, les politiques et les priorités, alors que les intersessions seraient focalisées sur les plans de travail, le suivi de la mise en œuvre des programmes et l'échange des expériences. Les programmes des groupes de travail seraient définis et suivis dans le cadre des intersessions et rendraient compte directement aux sessions officielles ou via les intersessions.

Pour dépasser certaines contraintes, *Silva Mediterranea* devra développer des partenariats et s'ouvrir sur d'autres parties prenantes. Parmi les partenaires potentiels, il y a lieu de citer le

mécanisme d'appui aux PFN, l'Union Européenne, l'Union du Maghreb Arabe, la Banque Mondiale, … etc.

Il est proposé enfin de promouvoir un dialogue entre les pays de l'UE et les pays méditerranéens non membres de l'UE. Il est suggéré également de développer des partenariats régionaux impliquant des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

5. Recommandations à soumettre à la prochaine session du Comité

En dépit des dysfonctionnements constatés, le maintien et la redynamisation du Comité *Silva Mediterranea* sont jugés nécessaires, aussi bien par les participants à cette réunion que par les représentants des pays membres. Il faut rappeler, une fois encore, que *Silva Mediterranea* constitue le seul organe entièrement consacré aux problèmes forestièrs des pays méditerranéens. Pour confirmer ce constat, les pays membres sont sollicités pour valider et compléter éventuellement les recommandations suivantes :

A- Statut et engagement politique

- **Recommandation n°1** : **Relever le niveau de priorité de Silva Mediterranea au niveau de la FAO**
    - **Contenu : a)** Envoyer une lettre des ministres des pays membres de *Silva Mediterranea* au Directeur Général de la FAO pour solliciter l'appui de la FAO pour la relance de *Silva Mediterranea*.

      b) Faire travailler le « groupe d'intérêt » interdépartemental *Silva Mediterranea* de la FAO sur le programme d'activités du comité (cf. recommandation de la 18ème session sur le soutien que doivent apporter au comité les personnels techniques du Départements des forêts et des autes unités concernées de la FAO)
    - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : a) les pays membres ; b) FAO
    - **Délais** : Court terme
-

- **<u>Recommandation n° 2</u>** : **Révision du statut de *Silva Mediterranea***
    - **Contenu :** réexamen du statut actuel du Comité *Silva Mediterranea* pour qu'il dispose de plus de souplesse et d'efficacité dans ses actions futures. Etudier de façon approfondie la possibilité d'en faire une Commission régionale de plein exercice, plutôt que de le maintenir comme un comité dépendant de trois Commissions régionales. Revoir sa composition pour l'inscrire dans le cadre plus approprié et strict du bassin méditerranéen
    - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : FAO
    - **Délais** : moyen terme

- **<u>Recommandation n° 3</u> : Cotisation annuelle des pays membres**
    - **Contenu :** l'amendement du statut devra intégrerle versement par les pays membres d'une cotisation annuelle garantissant l'autonomie financière de *Silva Mediterranea*.
    - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : FAO
    - **Délais** : Moyen terme
    -

- **<u>Recommandation n°4</u>** : **Visibilité politique de Silva Mediterranea**
    - **Contenu :** Organisation d'une Conférence Ministérielle euroméditerranéenne sur les forêts méditerranéennes et les changements climatiques. Une requête dans ce sens d'un « noyau dur » de quelques pays membres, pourrait être d'un grand appui. Il est demandé aussi à ces pays d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Commission européenne pour solliciter son appui à l'organisation de cette manifestation. Le secrétariat appuiera cette requête auprès de la présidence européenne
    - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : un « noyau dur » de pays membres
    - **Délais** *:* démarche court terme pour une conférence à moyen terme

B- <u>Organisation des activités de Comité</u>

- **<u>Recommandation n° 5</u>** : **Poursuite des activités des groupes de travail**

- **Contenu :** continuer à travailler sans attendre la révision du statut de *Silva Mediterranea*. Cette recommandation concerne les groupes de travail thématiques notamment sur le chêne liège (animé par le Portugal), les incendies de forêts (animé par l'Espagne), l'utilisation des terres et la gestion durable des forêts (animé par la France). Les pays animateurs de ces groupes de travail communiqueront dans les 6 mois après la session de Sofia un plan de travail et les résultats attendus.
- **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : pays animateurs
- **Délais** : court terme

- **Recommandation n° 6** : **Création d'un groupe de travail « forêts et changement climatique »**
  - **Contenu :** constitution d'un nouveau groupe de travail sur « forêts et changement climatique ». Définir les axes de travail de ce groupe de travail ainsi que le (les) pays membres qui l'animeront. Les pays choisis auront six mois après la session de Sofia pour présenter un plan de travail et un montage financier pour le fonctionnement du groupe de travail.
  - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : à définir
  - **Délais** : court terme

- **Recommandation n° 7** : **Organiser une intersession**
  - **Contenu :** en attendant la révision du statut, il est suggérer d'organiser une intersession à Rome à l'occasion de la prochaine réunion du COFO en 2009.
  - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : FAO
  - **Délais** : court terme

- **Recommandation n° 8** : **Implication de *Silva Mediterranea* dans les activités régionales liées à la forêt**
  - **Contenu :** demander aux Etats membres d'associer *Silva Mediterranea* à toutes les manifestations régionales sur les forêts méditerranéennes.
  - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : pays membres et FAO
  - **Délais** : court terme

- **Recommandation n° 9** : **Développement de partenariats**

- **Contenu :** développer avec les partenaires potentiels en Méditerranée des agences et programmes des Nations Unies, ONGs, OSS, UE, UMA, ...) .
- **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : FAO et Bureau
- **Délais** : court terme

- **Recommandation n° 10** : **Activités sous-régionales**
  - **Contenu :** compte tenu de la spécificité de certaines forêts ou formations boisées, les activités de *Silva Mediterranea* peuvent se concentrer sur des thématiques n'intéressant qu'un petit nombre de pays membres.
  - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : pays membres concernés
  - **Délais** : court terme.

C- Soutien de la communication pour plus de visibilité de *Silva Mediterranea*

- **Recommandation n° 11** : **Participation à la semaine paneuropéenne**
  - **Contenu :** participation du secrétariat et de certains représentants de pays du Sud méditerranéen (bureau de *Silva Mediterranea*) à la semaine paneuropéenne sur les forêts organisée par la CMPFE.
  - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : FAO/France
  - **Délais** : Court terme

- **Recommandation n°12** : **Développement d'un support de communication**
  - **Contenu :** Publication d'un support de communication sur *Silva Mediterranea*.
  - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : FAO/Pays membre à désigner
  - **Délais** : court terme

- **Recommandation n°13** : **Développement d'un plan de communication**
  - **Contenu :** développement d'un plan de communication pour *Silva Mediterranea*.
  - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : FAO/Pays membre à désigner

- **Délais** : long terme

- **<u>Recommandation n°13</u>** : **Dynamisation du site web de *Silva Mediterranea***
  - **Contenu :** redynamisation du site web de *Silva Mediterranea* qui peut être également mis à la disposition des pays membres pour des publications et échanges d'informations
  - **Partie responsable de coordonner la mise en œuvre** : FAO
  - **Délais** : court terme

Comité CFFSA/CEF/CFPO des questions forestières méditerranéennes
« *Silva Mediterranea* »
Groupe élargi de réflexion sur « Avenir du Comité *Silva Mediterranea* »

***FAO,* Rome, 7 et 8 février 2008**

Liste des participants

Nom et Prénom	*Fonction/Organisme*	*Coordonnées*
Prado José Antonio	Directeur, Division de Gestion des forêts, Département des forêts	FAO, Via delle terme di Caracalla, Rome, Italie JoseAntonio.Prado@fao.org
Houmy Abderrahim	Directeur Planification, Système information et Coopération	Commissariat aux Eaux et Forêts et à lutte contre la désertification, Rabat, Maroc houmy@eauxetforets.gov.ma
Ducci Paolo	Coordonnateur Organismes des NU (FAO/PAM/FIDA)	Ministère Affaires Etrangères Rome, Italie paolo.ducci@esteri.it
Leahu Radica	Consultante. Coordination des Organismes des NU (FAO/PAM/FIDA)	« « «
Alessandra Valentina M.	«	«
Plaza Placido	Administrateur Principal CIHEAM	plaza@ciheam.org
Chaudron Alain	Chargé Mission pour les affaires internationales forestières	Ministère Agriculture et Pêche France alain.chaudron@agriculture.gouv.fr
Lanly Jean-Paul	Membre	Académie d'Agriculture de France jean-paul.lanly@noos.fr
Ducci Fulvio	Chercheur	CRA, Consiglio per la Ricerca in Agricolture. Centro di Ricerca per la selvicoltura. Arezzo, Italie fulvio.ducci@entecra.it
Souvannavong Oudara	Service de la Conservation des forêts (FOMC)	FAO, Rome, Italie Oudara.Souvannavong@fao.org
Ibnattya Abdelhai	Consultant, FOMC	FAO, Rome, Italie Abdelhai.Ibnattya@fao.org
Icard Pierre	Responsable « Unité thématique"	Plan Bleu, France picard@planbleu.org
Testasecca Lillo	Chercheur	Corpo Forestale d. Stato M.I.P.A.A.F, Rome, Italie l.testasecca@corpoforestale.it

Berrahmouni Nora	Chargée de Programme du WWF sur la sauvegarde des subéraies	WWFMedPo, Rome, Italie nberrahmouni@wwfmedpo.org
Achouri Moujahed	Chef, Service de la Conservation des Forêts (FOMC)	FAO, Rome, Italie Moujahed.Achouri@fao.org
Warren Patrizio	Consultant (FOMC)	FAO, Rome, Italie Patrizio.Warren@fao.org

Réunion du Groupe élargi de réflexion sur l'avenir de *Silva Mediterranea*
(Rome 7-8, Février 2008)

Salle: Finnish Forestry Room, D- 440

PROGRAMME

Jeudi 7 Février 2008

Matin

9 : 00 – 9 :15	Adresse de bienvenue par le Directeur de FOM (**Mr. José Antonio Prado**)
9 : 15 – 9 : 30	Présentation et discussion du programme de travail
9 : 30 – 9 : 45	**Bref exposé** **Analyse des recommandations et évaluations précédentes, et suggestions du Secrétariat (Mr. Abdelhai Ibnattya)**
9 : 45- 10 : 15	Pause café
10 : 15 -11 : 45	**Point 1**. Président **: Mr. José Antonio Prado** **Identifier les besoins en appui, des pays membres du Comité, aussi bien au niveau de la formulation de politiques forestières qu'aux actions d'aménagement, tenant compte des nouveaux défis touchant les pays du Bassin méditerranéen**
11 : 45- 14 : 00	Déjeuner

Après midi

14 : 00- 15 : 15	**Point 2.** Président : **Mr. Abderrahim Houmy** **Parmi ces besoins, déterminer ceux qui pourraient être confiés au Comité *Silva Mediterranea*, lui assurant par là une meilleure redynamisation, en tenant compte des synergies possibles avec d'autres programmes et initiatives.**
15 : 15-15 : 45	Pause café
15 : 45 –17 : 00	**Point 3 :** Président : **Mr. Paolo Ducci** **Déterminer les contraintes majeures que le Comité *Silva Mediterranea* pourrait rencontrer dans la mise en œuvre des attributions retenues en 2.**

Vendredi, 8 Février 2008

Matin

9.00 – 10 : 15	**Point 4**	Président : **Mr Alain Chaudron** **Indiquer les possibilités offertes (à court et moyen termes) au Comité *Silva Mediterranea* pour faire face à ces contraintes**
10 : 15 – 10 : 45	Pause café	
10 : 45– 12 :00	**Point 5 :**	Président : **Mr Jean-Paul Lanly** **Sur la base des conclusions et recommandations retenues au niveau des points précités, proposer un nouveau mandat et des mécanismes plus efficaces pour mener à bien les missions qui seront confiées au Comité *Silva Mediterranea*.**
12 : 00-12 : 30	**Conclusions**	

Photos de quelques plaquettes élaborées par le groupe de réflexion élargi sur l'avenir de *Silva Mediterranea*